



## Evaluation Initiale d'aptitude aux formations permis B

OBJECTIFS : *Evaluer le niveau à la conduite d'un véhicule de catégorie B afin de déterminer le nombre d'heures de formation nécessaires. Répondre à l'obligation réglementaire du R245-2 du Code de la Route (Arrêté du 5 mars 1991).*

### PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

Cette évaluation est obligatoire pour toute personne âgée de :

- Au moins 15 ans, souhaitant débiter une formation à la conduite accompagnée,
- Au moins 17 ans, souhaitant débiter une formation traditionnelle.
- Au moins 18 ans, souhaitant débiter une formation supervisée

### QUALIFICATION DES FORMATEURS

Enseignants titulaires du Titre professionnel «Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière» ou d'un diplôme admis en équivalence.

### OBJECTIFS D'EVALUATION

Evaluer son niveau :

1. D'expérience en conduite (la route, la signalisation, la mécanique du véhicule et les motivations),
2. De détection du risque en situation de conduite,
3. Sur l'installation au poste de conduite,
4. A comprendre et à mémoriser des consignes ainsi qu'à se corriger

### DUREE

1 heure maximum.

### EFFECTIFS

1 élève par simulateur.

### HORAIRES

Définis sur rendez-vous avec l'agence.

### MODES D'EVALUATION

L'évaluation est effectuée en agence sur un simulateur. Elle s'articule autour de 4 exercices :

1. 30 questions sur l'expérience de la circulation,
2. 6 vidéos de détection des risques, le candidat sera amené à déplacer le curseur pour sélectionner la zone qui présente le plus grand risque,
3. Installation au poste de conduite : ordonner les actions pour réaliser une bonne installation,
4. 3 trajets à effectuer en suivant les consignes avec 2 essais.

### CONDITIONS DE VALIDATION

A l'issue de l'évaluation, le score obtenu est présenté par exercices et par critères évalués que sont :

- l'expérience de la conduite,
- la connaissance du véhicule,
- l'attitude à l'égard de la conduite et de la sécurité,
- l'habileté,
- la compréhension et la mémoire,
- la perception et
- l'émotivité,

Le Bilan restitué à l'élève fait apparaître :

- les notes obtenues par critères,
- le score total sur 100 points, et
- le nombre d'heures de formation proposé.

Il sera annexé au contrat.

Paraphe OF

Paraphe commanditaire